

DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DES ARCHIVES COMMUNALES

DEMANDE DE SUBVENTION 2021

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_139-DE

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du Conseil municipal sur les termes du financement des projets de développement des archives communales.

Pour la période 2020-2026, la Commune du Port a identifié la modernisation de l'administration comme un axe fort de la mandature.

Dans la continuité de la relance de l'archivage, la Ville de Le Port et l'Etat souhaitent protéger, développer, valoriser les archives communales à travers un programme de développement des archives repris dans le tableau ci-dessous.

Action	Objectif	Participation Ville	Participation Etat	*Montant total HT
Action n° 1 : développement de l'outil d'archivage électronique	Accompagner trois services pilotes (Urbanisme, Finance, Marchés) dans la rédaction des cahiers des charges pour l'archivage électronique.	17 500 €	20 000 €	37 500 €
Action n° 2 : numérisation des films historiques (1982 à 1999).	Migrer le contenu des films VHS réalisés à La Réunion dont Le Port vers une version numérique.	3 000 €	5 000 €	8 000 €
Action n° 3 : médiation et animation avec le public	Proposer au public scolaire des actions de valorisation autour de la visualisation de films historiques.	1000 €	2 000 €	3000 €
TOTAL		21 500 €	27 000 €	48 500 €
%		44,3 %	55,7 %	100 %

**TVA à la charge de la ville*

Sur la base des éléments ci-dessus, l'Etat via la DAC La Réunion, accompagne la Commune de Le Port à hauteur de 27 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver les projets de développement des archives communales ;
- d'approuver les termes du financement afférent à ce projet ;
- d'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès de l'Etat - DAC La Réunion ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.